



Adaptation à la crise actuelle de Covid-19

Un certain nombre de mesures ont été prises pour faire face à l'épidémie sans précédent de COVID-19 et pour poursuivre la mise en œuvre du programme dans les circonstances actuelles :

- Les bureaux du Conseil de l'Europe y compris les bureaux de programme ont tous continué à fonctionner, principalement par le biais du télétravail ;
- Des contacts étroits avec les partenaires ont été maintenus ;
- Les plans de travail (« work plans ») des projets sont constamment révisés à la lumière de l'évolution des circonstances ;
- La méthodologie de mise en œuvre a changé, avec l'application de mesures de mitigation, si nécessaire, et la concentration sur des activités qui sont conformes aux restrictions actuelles et qui ne nécessitent pas de réunions en face à face et de déplacements internationaux/locaux :
 - organiser l'activité initialement prévue par vidéoconférence/autres moyens en utilisant les nouvelles technologies de l'information (le Conseil de l'Europe organise actuellement plus de 400 vidéoconférences chaque jour) ;
 - le remplacement des actions par des procédures écrites ;
 - le remplacement d'une activité par une autre (comme des études documentaires ou des analyses d'experts) ;
 - la promotion de l'enseignement à distance ;
 - se concentrer sur la préparation des activités à venir (matériel d'information, traduction, rédaction de contenu) pour privilégier le travail de bureau dans ce contexte ;
 - prévoir un renforcement des capacités spécifiques liées à COVID-19, le cas échéant.

Exemples de mesures prises pour poursuivre la mise en œuvre des projets:

- **Rééchelonnement de l'ordre des activités**, où le travail de bureau et de recherche est avancé, tandis que les activités de terrain nécessitant des déplacements et une présence en personne seront déplacées à des stades ultérieurs. Cela comprend également **le lancement d'examens et de conseils juridiques sur des projets de législation initialement prévus pour une période ultérieure**. Par exemple, des examens et des commentaires de codes ainsi que des études de révision législative sont en cours de préparation.

- **Continuer à soutenir le renforcement des capacités par l'apprentissage à distance/les outils en ligne, en particulier la formation HELP.** Par exemple : de nouveaux cours HELP sont en cours de traduction et d'adaptation ; de nouveaux cours HELP en ligne seront disponibles; des cours de formation en ligne et des webinaires sont en préparation sous la forme de cours en ligne ; le lancement des cours HELP se fera par vidéoconférence ; des cours HELP en ligne avec tutorat seront organisés.

- **Des questionnaires et la collecte de données sont complétées par des consultations par vidéoconférence.** Par exemple, des rapports et des collectes de données ainsi que des consultations connexes des parties prenantes sont en cours.

- **Effectuer des travaux préparatoires pour des activités futures** : par exemple, lancer des travaux préparatoires pour des activités régionales à grande échelle qui auront lieu plus tard, telles que des tables rondes, des conférences multilatérales, des séminaires ; effectuer des recherches documentaires, en particulier à la lumière des nouveaux projets récemment lancés. Processus d'achat d'équipements, publication d'appels d'offres internationaux ; préparation d'une cartographie et de recommandations comme base pour la suite des travaux au sein des projets.

- **Remplacement des réunions en face à face par des échanges électroniques, des webinaires et des vidéoconférences et skype.** Par exemple, des conférences skype sont prévues ; des séries de webinaires seront organisées ; des plateformes en ligne pour des discussions publiques à distance sont mises en place ; des consultations en ligne sont prévues.

- **Poursuivre ou lancer des travaux sur des questions transversales.** Par exemple, la préparation d'analyses comparatives entre les genres dans le cadre de projets.

- **Élaboration de matériel de sensibilisation et de communication.** Impression de publication ; présence en ligne des projets renforcée par des affichages sur les médias sociaux et des bulletins d'information. Traduction de documents, outils et recommandations dans les langues locales. Par exemple : publication d'articles sur le site web d'un bureau du Conseil de l'Europe concernant le risque spécifique accru de violence domestique dans le cadre de COVID-19. Préparation de bulletins électroniques sur l'expertise et la CEDH.

Mesures spécifiques directement liées à COVID-19

Domaines d'intervention/de projets	Exemples de mesures prises
Promotion de la diversité et de l'égalité ; protection des groupes vulnérables, y compris les Roms	<ul style="list-style-type: none">• La traduction et la publication de brochures d'information et de santé sur le COVID-19 dans les langues minoritaires. Cette nouvelle activité vise à informer les minorités nationales sur COVID 19• Fournir une assistance pour assurer l'adaptation des services psychosociaux au contexte COVID-19 pour les groupes les plus vulnérables ;• La diffusion d'informations sur les mesures préventives et la distribution de kits d'urgence pour les familles roms les plus vulnérables.• Production de vidéos et de brochures sur le soutien aux personnes déplacées les plus vulnérables en situation de pandémie COVID 19.
Soutien à la réforme pénitentiaire	<ul style="list-style-type: none">• Fourniture de vêtements de protection, de masques, de produits pour désinfecter les surfaces, de thermomètres infrarouges sans contact et de gants d'examen médical.• Traduction de la déclaration de principes du CPT sur le traitement des personnes privées de liberté dans le cadre de la COVID-19.
Liberté d'expression/liberté des médias	<ul style="list-style-type: none">• Réponse des conseils de presse et/ou des associations de journalistes à la COVID-19 ;• Communication spécifique visant à promouvoir un journalisme et des reportages plus responsables en temps de crise.• Développement de lignes directrices pour les journalistes sur la couverture de COVID-19

CEDH	<ul style="list-style-type: none">• La boîte à outils "Respecter la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19", envoyée par la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe Marija Pejčinović Burić aux 47 pays du Conseil de l'Europe, a été traduite dans les langues locales. Ce document sert de lignes directrices aux gouvernements pour faire face à la crise sanitaire actuelle, d'une ampleur sans précédent et massive, d'une manière qui respecte les valeurs fondamentales de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme. Il vise à garantir que les mesures prises par les gouvernements pendant la crise actuelle restent proportionnelles à la menace que représente la propagation du virus et soient limitées dans le temps.
------	---

Pour plus d'informations, veuillez contacter odgp@coe.int